

PRIMES COMMUNALES À L'ACHAT DE MATÉRIEL DE COMPOSTAGE POUR LES ÉCOLES

Le saviez-vous ?

Certaines communes bruxelloises et wallonnes remboursent une partie voire la totalité de votre achat de matériel de compostage à destination des écoles. Renseignez-vous !

En cliquant sur la commune de votre choix vous arriverez directement sur les conditions, informations et documents utiles pour introduire votre demande.

Communes	Matériel	Montant
Jette	Fût, silo, vermicompostière, etc.	50% du prix d'achat (max 50€)
Berchem-Sainte-Agathe	Compostière et tige aérateur	50% du prix d'achat (max 50€)
Bruxelles	Compostière (Fût, silo, bac, etc.)	75% du montant d'achat (max 50€)
	Vermicompostière	100% du montant d'achat (max 100€)
Etterbeek	S'adresser au service <i>Enseignement</i> de la commune pour introduire une demande de matériel scolaire	
Saint-Gilles	Fût ou vermicompostière	50% du montant d'achat (max 50€)
Schaerbeek	Fût, silo, bac, vermicompostière	75% du montant d'achat (max 75€)
Woluwe-Saint-Lambert	Compostière, vermicompostière, tige aérateur	50% du montant d'achat (max 50€)

Dernière mise à jour 01/2022